

Strasbourg, le 15 novembre 2019

La Directrice académique des services
Départementaux de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles
élémentaires et maternelles du Bas-Rhin

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation nationale chargés de
circonscription

Secrétariat général

Conseillère
départementale de
prévention

Coordinatrice des risques
majeurs

Affaire suivie par
Laurence OSWALD
Téléphone
03 88 45 92 18
Courriel :
conseiller-prevention67
@ac-strasbourg.fr

Adresse :
65 avenue de la Forêt- Noire
67083 Strasbourg CEDEX

Horaires :
du lundi au vendredi de
8h30 à 12h et de 13h30 à
17h sur rendez-vous

Objet : Consignes de sécurité en cas de séisme

Les différents tremblements de terre ayant eu lieu ces derniers jours à Strasbourg et sa région nous rappellent que nous sommes sur une zone sismique. Il est donc important d'avoir présent à l'esprit la conduite à tenir lors d'un tel évènement.

Les services de secours ne doivent être contactés qu'en cas d'urgence à personne afin de ne pas encombrer les lignes.

En cas de séisme, veuillez suivre la procédure suivante :

À l'intérieur :

- Abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous un meuble solide, sous un encadrement de porte d'un mur porteur.
- Éloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre.
- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité.
- A la fin des secousses, évacuez le bâtiment et éloignez-vous.

À l'extérieur :

- Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer.
- Méfiez-vous des chutes de pierres.

Avant de réintégrer l'école, vérifiez que la structure des bâtiments ne présente aucun signe de fragilité. Dans le cas contraire, ne pas réintégrer le bâtiment et prévenir les services de secours ainsi que le cabinet de la DSDEN.

La Directrice Académique



Mme BAZZO